



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Délibération n°02

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022

ID : 077-217701226-20221121-DEL\_21NOV22\_2-DE

**Date de convocation**

10.11.2022

**Date d'affichage**

16.11.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 23

votants : 34

**Objet : Modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2021**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUMBI NGAMO – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme M. GOTIN par Mme C. LAFONT – M. F. BOURDEAU par M. G. GEOFFROY – Mme M. GEORGET par Mme MM. SALLES – Mme C. KOZAK par M. JM. GUILBOT – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. Dominique VIGNEULLE – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. G. ALAPETITE – Mme H. KIRCALI par Mme F. SAVY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Monsieur Daniel ROUSSAUX a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU la délibération n°3 du 20 avril 2022 portant affectation du résultat de l'exercice 2021,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2021 exposés ci-dessous.

### 1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	5 064 371.13 €
Résultat au 31/12/2020 reporté	- 348 699.40 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	4 715 671.73 €
Reste à réaliser en dépenses	884 935.59 €
Restes à réaliser en recettes	212 675.69 €
Solde restes à réaliser	- 672 259.90 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	4 043 411.83 €



### 2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	1 503 288.79 €
Résultat au 31/12/2020 reporté	200 708.77 €
Excédent ou déficit cumulé	1 703 997.56 €
Part à affecter à l'Investissement (1068)	0.00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002	1 703 997.56 €

3) RESULTAT DE CLOTURE après restes à réaliser **5 747 409.39 €**

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M 14, au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le résultat cumulé après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement peut être affecté, en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement ou soit au financement de la section de fonctionnement, en report à nouveau,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 laisse apparaître un solde positif de 1 703 997.56 €,

CONSIDERANT l'inflation attendue en 2022 et 2023, induite de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation,

CONSIDERANT l'impact de la mise en œuvre, en année pleine, du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant sur la majoration du point d'indice, base de la rémunération des fonctionnaires,

Propositions de rédaction :

Envoyé en préfecture le 25/11/2022  
Reçu en préfecture le 25/11/2022  
Publié le 25/11/2022  
ID : 077-217701226-20221121-DEL\_21NOV22\_\_2-DE

CONSIDERANT qu'il convient de préciser que les montants inscrits dans la délibération du 20 avril 2022 sont inchangés et que seule leur ventilation est modifiée.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier l'affectation du résultat de l'exercice 2021 issu de la délibération n°03 du 20 avril 2022

**DECIDE** d'inscrire en report de fonctionnement au chapitre 01.002 la somme de 1 703 997.56 € en recettes.

**DECIDE** d'inscrire en report d'investissement au chapitre 01.001 la somme de 4 715 671.73 €, en recettes.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 novembre 2022

Le Maire  
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance  
Daniel ROUSSAUX

Pour : 30

Contre : 4 (Mme Laure MASSE – M. Gilles PRILLEUX – Mme Alexia ADJELI – M. Sylvain ROUILLIER)

Abstentions : -